À une séance extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mardi 17 décembre 2024, à 19 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Mélissa Lord, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand

Monsieur Richard Bossé
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Normand Lizotte

Monsieur Patrick Beaulieu est absent.

Assiste également à la séance du conseil, Madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

ORDRE DU JOURS

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Renonciation de l'avis de convocation
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Greffe et organisation
- 4.1 Document explicatif du budget 2025
- 4.2 Adoption du budget 2025 de la municipalité
- 4.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 157 du code municipal permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté.

4. GREFFE ET ORGANISATION

4.1 DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-0198

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, madame la mairesse présente le document explicatif du budget 2025.

Le document explicatif du budget sera expédié à toute la population comme le prévoit le *Code municipal du Québec*. Après la présentation du document explicatif du budget, aucune question a été posée.

4.2 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-0199

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité que le budget 2025 de la Municipalité soit adopté tel que présenté comme suit :

REVENUS	2025
REVENUS DE TAXES	1 345 193 \$
REVENUS DE COMPENSATIONS	96 369 \$
AUTRES RECETTES LOCALES	366 320 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	1 552 668 \$
AFFECTATIONS	0 \$
TOTAL RECETTES ET AFFECTATIONS	3 360 550 \$
<u>DÉPENSES</u>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	574 195 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	235 585 \$
TRANSPORTS	1 236 830 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	306 295 \$
URBANISME	95 165 \$
LOISIRS ET CULTURE	347 205 \$
AUTRES DÉPENSES	565 275 \$
AFFECTATIONS	0 \$
TOTAL DÉPENSES ET AFFECTATIONS	3 360 550 \$

4.3 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-0200

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, madame la mairesse présente le programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027.

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers que le programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027 soit adopté.

-ADOPTÉE-

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, vers 19H20, il a été déclaré que cette assemblée soit close.

Mairesse	
Directrice géné	érale/greffière-trésorière